

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1^{er} octobre 2010

- Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 122 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Roland BLUM représenté par Bruno GILLES - Jean-Louis BONAN représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - René CANEZI représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Patricia COLIN représentée par Jean-François DENIS - Eric DIARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Albert GUIGUI représenté par Maxime TOMMASINI - Gérard GUISSANI représenté par Georges ROSSO - Laurence JOUANDON représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUK représenté par Eric DI MECO - Eric LE DISSES représenté par Laurent LAVIE - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Antoine LORENZI représenté par Jacqueline DURANDO - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par Robert MALATESTA - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN représenté par André MOLINO - Marc POGGIALE représenté par Haouaria HADJ CHICK - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis TIXIER représenté par Gérard PEPE - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Signé le 1er Octobre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Octobre 2010

DEV 003-2314/10/CC

■ Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole au Plan Stratégique à Long Terme du Domaine des Industries et des Activités Maritimes de la Ciotat et de la transformation de la Sémidep en Société Publique Locale
DDEAIG 10/5342/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La reconversion du site des chantiers navals de La Ciotat est bien engagée. Les plates-formes de maintenance et de réparation des navires de plaisance sont opérationnelles depuis 2007, pour la grande plaisance et 2009, pour la moyenne plaisance. Désormais le Domaine des Industries et des Activités Maritimes de La Ciotat dispose d'un ensemble d'équipements neufs capables de mettre à terre ou à l'eau tout type de navire jusqu'à 80 m et 2.000 T : en 2009, 502 navires ont été accueillis sur le site, dont 225 mises à sec.

En l'espace de treize ans, la Sémidep Ciotat a réussi à transformer le site, avec l'appui des collectivités territoriales et en partenariat avec Monaco Marine et Composite Works, deux acteurs privés : 30,5 millions d'euros d'investissements cumulés, 24 entreprises implantées avec un chiffre d'affaires estimé de 50 millions d'euros, plus de 500 emplois.

Le bilan économique de la Sémidep est positif : chiffre d'affaires (DSP seule) de 5,1 Millions d'euros, résultat économique positif depuis 2001 (y compris 2009), capacité d'autofinancement cumulé de 6,1 Millions d'euros fin 2009, 30 collaborateurs (2 embauches en 2009).

Il s'agit maintenant de conserver l'avantage acquis sur les ports espagnols et italiens et de disposer d'immobilier pour accueillir plus d'entreprises et d'emplois, de renforcer les infrastructures portuaires pour accueillir plus de yachts et d'activité et de requalifier le Port Vieux. L'objectif est d'atteindre un potentiel de 1.000 emplois et un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros.

Pour cela, la stratégie envisagée est la suivante :

- Elaboration d'un plan à long terme

Le Conseil d'Administration de la Sémidep Ciotat a, dans sa séance du 8 juillet 2010, approuvé un Plan à Long Terme d'un montant de dépenses de 43,030 millions d'euros.

	Montant HT
Sécurisation et reconversion de la grande forme de construction	18.400.000
Mise en sécurité des 20.000 m ² des nefs A, B et C pour accueil d'entreprises	12.300.000
Réhabilitation des 7.780 m ² du bâtiment Armement	5.050.000
Construction de 8.000 m ² de nouveaux locaux pour les entreprises de sous-traitance	4.130.000
Réfection du quai de l'Armement et des quais immergés du Port Vieux	2.000.000
Réhabilitation des 900 m ² de l'ancien local gardien	1.150.000
Montant total HT	43.030.000

Ce plan est financé de la façon suivante :

	Montant HT	Financement Sémidep	Participations	Collectivités
--	------------	---------------------	----------------	---------------

Signé le 1er Octobre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Octobre 2010

		Autofinancement	Emprunts	privées	
Grande forme	18.400.000	0	0	0	18.400.000
Nefs A, B, C	12.300.000	1.435.000	8.785.000	2.080.000	0
Armement	5.050.000	2.020.000	0	3.030.000	0
Sous-traitance	4.130.000	0	726.000	2.904.000	500.000
Vieux-Port	2.000.000	400.000	1.600.000	0	0
Local gardien	1.150.000	575.000	0	575.000	0
	43.030.000	4.430.000	11.111.000	8.589.000	18.900.000

- Transformation de la Sémidep Ciotat en Société Publique Locale de Développement Economique et Portuaire

Lors des travaux préparatoires du Plan à Long Terme, il est apparu nécessaire de prolonger le contrat de concession (qui se termine fin 2016) de la Sémidep Ciotat jusqu'en 2036, période nécessaire pour amortir la totalité des investissements (74 millions d'euros de travaux courants et 43 Millions d'euros du Plan à Long Terme).

La prolongation pour une durée de 20 ans du contrat de concession actuel étant impossible juridiquement, il a été décidé de transformer le statut de société d'économie mixte locale de la Sémidep Ciotat en Société Publique Locale (SPL loi n° 2010-559 du 28 mai 2010), structure à qui pourrait être confié, sans mise en concurrence, un nouveau contrat de concession adapté aux objectifs du plan de développement. Le rachat par les collectivités territoriales, des parts détenues par la Caisse des Dépôts, de la Ciomolift et d'Area Paca, est obligatoire, du fait du caractère intégralement public de l'actionnariat de la nouvelle Sémidep à la valeur unitaire de 152,45 euros, correspondant à l'arrondi près, à la valeur nominale initiale de 1.000 francs.. Le montant de ce rachat s'élève à 1.924.000 euros.

Le Conseil d'Administration de la Sémidep Ciotat, dans sa séance du 29 juin 2010 s'est prononcé favorablement sur le projet de transformation de la Sem en SPL.

- Elaboration d'un protocole d'accord

Un protocole d'accord, actualisant le protocole de 1994 qui fonde le partenariat constant et efficace à l'origine de la réussite du site, a été mis au point. Il précise les nouveaux engagements des collectivités territoriales et de la Caisse des Dépôts, en vue de la mise en œuvre du plan stratégique à long terme.

- Augmentation du capital

Afin de préserver à la fois la bonne capacité d'autofinancement de la Sémidep et d'écarter les besoins de trésorerie engendrés dans sa comptabilité par le Plan à Long Terme, il est nécessaire de procéder à une augmentation de capital à hauteur de 2.043.592,25 euros, pour le porter à 14.860.673,55 euros.

Les statuts de la SPL Sémidep prévoient un Conseil d'Administration composé de douze membres répartis, proportionnellement à la part de capital détenue par chaque actionnaire, avec au moins un siège pour chaque collectivité actionnaire. MPM sera représenté par deux membres.

La répartition du capital entre les collectivités serait :

	Avant	%	Après	%	Différence
Département des Bouches-du-Rhône	3.712.157	28,96	7.430.260	50,0	+ 3.718.103

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	3.712.157	28,96	3.837.318	25,8	+ 125.009
Marseille Provence Métropole	2.858.285	22,30	2.958.292	19,9	+ 100.007
Commune de La Ciotat	609.800	4,75	634.801	4,0	+ 25.001
Autres	1.924.681	15,0	0		-
Capital	12.817.080		14.860.671	100,0	2.043.591

- Mise en œuvre du Plan à Long Terme

Au global, le financement du Plan à Long Terme s'élève à 46.998.000 euros arrondis.

Les dépenses se répartissent en :

	Montant HT
Plan à Long Terme	43.030.000
Rachat des actions de la Caisse des Dépôts	1.924.000
Augmentation de capital	2.044.000
Montant total HT	46.998.000

Les sources de financement se répartissent en :

	Montant HT
Investissements	43.030.000
Subvention avec répartition territoriale	18.900.000
Emprunts	11.111.000
Participations privées	8.589.000
Autofinancement	4.430.000
Capital	3.968.000
Rachat des actions de la Caisse des Dépôts	1.924.000
Augmentation de capital	2.044.000
Montant total HT	46.998.000
Dont apport des collectivités territoriales	22.868.000

■ Répartition entre les collectivités territoriales

Leur apport s'élève à 22.368.000 euros.

	Avant	%
Département des Bouches-du-Rhône	9.851.436	44,04
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	6.258.495	27,98
Marseille Provence Métropole	5.006.674	22,38
Commune de La Ciotat	1.251.668	5,60
Total	22.368.273	

■ Participations de MPM

La dépense totale s'élève à 5.006.674 euros se répartissant en

	Montant HT
Investissements	
Subvention d'équipement de MPM	4.906.667
Capital	
Participation de MPM	100.007

Selon le calendrier prévisionnel suivant :

2011	2012	2013	2014	2015	2016
500.000	500.000	1.500.000	1.300.000	1.094.000	113.000

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération ECO 3/648/CC du 15 octobre 2004 du Conseil de Communauté ;
- La délibération ECO 8/482/CC du 29 juin 2007 du Conseil de Communauté ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les investissements envisagés dans le Plan à Long Terme qui poursuivent l'orientation industrielle du domaine public maritime de La Ciotat,
- Le choix fait pour ce site idéalement situé, d'accueillir des entreprises liées à la filière maritime, correspond à un marché mondial en pleine expansion,
- Les enjeux de créations d'entreprises et d'emplois suscités par cette activité sont de nature à dynamiser l'ensemble du territoire métropolitain,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés le Plan à Long Terme du Domaine des Industries et des Activités Maritimes de la Ciotat d'un montant de 43 millions d'euros et le principe d'une participation de MPM sous forme de subvention d'équipement à hauteur de 4.906.667 euros.

Article 2 :

Sont approuvés la transformation de la Sémidep Ciotat en Société Publique Locale et les statuts afférents.

Article 3 :

Est approuvé le protocole d'accord conclu entre les collectivités territoriales et la Caisse des Dépôts.

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer ce protocole.

Article 4 :

Est approuvée la prise de participation au capital de la Société Publique Locale Sémidep à hauteur de 100.007 euros dans le cadre de la mise en œuvre du Plan à Long Terme.

Article 5 :

Sont désignés représentants de Marseille Provence Métropole au sein du Conseil d'Administration de la Sémidep Société Publique Locale :

- M. Jean-Louis TIXIER.
- M. René CANEZI.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI